N'avançons pas à reculons...

Autor(en): **Villard**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-126099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

N'avançons pas à reculons...

Nous ne vivons pas en vase clos, ni en Suisse, ni à Genève, et quoi qu'on en ait nous participons au mouvement général d'accroissement démographique qui augmente la population mondiale à un rythme accéléré, moins intense certes dans les pays industrialisés occidentaux qu'en Extrême-Orient par exemple, mais bien réel cependant. Notre voisine, la France, pour ne parler que d'elle, porte tout son effort sur les cinquante millions d'habitants qu'elle comptera dans peu de temps, et si l'on ne veut pas que nos après-venant nous reprochent, à juste raison, notre imprévoyance, force nous est tout en subvenant aux exigences actuelles, de prévoir comment se fera demain. Car il ne sert vraiment à rien de s'emporter jour après jour contre l'extension de nos villes et de nos villages, en hauteur et en largeur, si l'on n'apporte pas de solutions intelligentes au logement d'une population qui s'accroît sans cesse. Car pour la loger il faut construire, et si l'on ne veut pas d'immeubles-tours il faut restreindre l'espace vert. Il est difficile d'échapper à l'un ou l'autre de ces impératifs. Paul Valéry conseillait, il y a une vingtaine d'années, de «ne pas entrer dans l'avenir à reculons», ce que font encore, hélas! tant de nos contemporains persuadés pourtant que ce faisant ils maintiennent l'essentiel. Or ce n'est précisément pas en regardant en arrière que l'on sauvegardera ce qui doit l'être, mais bien au contraire, se fondant sur les données évolutives du futur, en préconisant des solutions qui harmoniseront la satisfaction des exigences de demain et la préservation la plus étendue de notre patrimoine. Ainsi donc, quand la Commission genevoise d'urbanisme constate «que le prodigieux accroissement démographique mondial, et les mutations du primaire (rural) au secondaire (industrie) et au tertiaire (commerce, éducation, administrations) imposent, dans un mouvement irréversible, la formation ou l'extension des agglomérations» elle fait œuvre sensée de prévoyance urbanistique, et quand ses études visent à l'aménagement d'un territoire qui pourra recevoir, à l'avenir, quelque 800 000 habitants, elle prépare la sauvegarde de cet avenir.

Dans son dernier bulletin, l'Association pour le plan d'aménagement national (ASPAN) montre l'importance d'études comme celles accomplies sur le plan cantonal, à propos du rapport de la Commission nationale du logement publié ce printemps. Les membres de cette commission mettent en garde les responsables de l'aménagement, notamment les communes, contre l'idée que ces problèmes d'aménagement peuvent se résoudre rapidement sans l'aide d'une conception générale de ce que doit devenir notre territoire, et ils estiment que la construction de logements, pour être rationnelle, doit s'appuyer sur des plans d'aménagement régionaux et locaux, ainsi que sur des équipements collectifs suffisants.

Les membres de cette commission pensent que c'est à la Confédération qu'il appartient de définir quelle doit être l'occupation future du territoire, ce qui suppose le choix de certaines options générales, par exemple celle de savoir s'il faut promouvoir la décentralisation économique? La commission, reprenant une thèse de l'ASPAN, a préconisé une décentralisation par la création de centres régionaux, en stimulant notamment le développement de petites villes rurales et de grosses localités situées dans des régions à faible densité démographique. Mais comment l'opinion publique, et surtout cette fraction qui, par principe, s'oppose à tout ce qui se fait et proteste pour tout ce qui ne se fait pas, accueillera-t-elle cette suggestion visant à favoriser l'extension des bourgades situées dans des régions à faible densité démographique? Par définition, il s'agit là de zones agricoles, forestières, et indubitablement l'accroissement des centes d'habitation entraînera une diminution des terres exploitées et une transformation du paysage. Mais peut-on échapper à ces impératifs qui ne sont pas de demain seulement, mais d'aujourd'hui déjà? D'aujourd'hui où, chez nous également, la «seconde résidence» se généralise de plus en plus, augmentant les zones bâties sur les rives de nos lacs, dans les vignobles ou sur les pâturages du Jura et des Alpes? L'avenir se fera malgré les oppositions stériles; l'important c'est d'y mettre de l'ordre.

Villard.

«Courrier de Genève.»